

DELIBERATION
REUNION DU 20 NOVEMBRE 2012

Convocation du 13 novembre 2012

Affichage du 23 novembre 2012

L'an deux mil douze, le 20 novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjoints,
S. ANEST, C. BERNIER, F. HARDY, J.C. LE BERRE

Étaient absents excusés : G. BOUAZIZ, S. CHANDELIER, O. DELORME, M. GUIBERT -
DAVAL,

Etaient absents non excusés : T. BOUYER, S. DROIT, X. JACOT

Élection du secrétaire de séance

S. ANEST est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2012

Aucune observation n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 24 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Sorties d'actif budget Eau / Assainissement

Le maire laisse la parole à F. TANTY, qui explique que deux matériels intégrés à la station d'épuration ont dû être remplacés durant l'exercice. Il convient de les sortir de l'actif.

F. TANTY rappelle que la station d'épuration a été immobilisée en globalité, sur 50 ans. Les matériels seront sortis au fur et à mesure de leur remplacement, et rétablis dans le compte d'actif pour des durées normales d'amortissement.

En l'occurrence, les valeurs d'achat sont celles des nouveaux matériels, puisque les valeurs d'achat d'origine étaient incluses dans la facture globale de la station d'épuration.

Les sorties d'actif sont les suivantes, pour un montant total de 2.948,48 euros :

Immobilisation	Montant TTC	Durée	Mise en Service	Amortissement au 31/12/2011	VNC au 31/12/2011	Amortissement 2012	VNC Bien Cédé
Station Epuration Sortie Vis Tridex	2 678,72	50	01/02/2001	585,03	-2 093,69	49,10	2 044,59
Station Epuration Sortie Moteur Electrique racleur Clarificateur	1 184,24	50	01/02/2001	258,64	-925,60	21,71	903,89

F. TANTY expose que le résultat de la section d'investissement de l'Eau / Assainissement devrait être, pour l'exercice, légèrement excédentaire, ce qui permettrait d'éviter le recours à un emprunt.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la sortie de l'actif Eau / Assainissement des deux matériels cités ci-dessus, pour un montant total de 2.948,48 euros.

Par ailleurs, le conseil, à l'unanimité, donne son accord à l'entrée dans l'actif Eau / Assainissement des matériels suivants, ainsi qu'à leur amortissement :

Immobilisation	Montant TTC	Durée	Mise en Service	Amortissement 2012
Vis station	2 678,72	10	01/04/2012	200,90
Moteur racleur clarificateur	1 184,24	10	01/09/2012	39,47
				240,37

Décisions modificatives budget Eau / Assainissement

1. sorties de l'actif :

Imputation D 675 – chapitre 042	inscription 1.500 €
Imputation R 21311 – chapitre 040	inscription 1.500 €
Imputation D 21532	inscription 1.500 €
Imputation R 7061	inscription 1.500 €

2. Amortissements nouveaux matériels

Imputation D 6811 – chapitre 042	inscription 240,37 €
Imputation R 281532 – chapitre 040	inscription 240,37 €

3. Avoirs sur factures d'eau

Le maire expose que suite à la réclamation d'un administré, un dysfonctionnement a été remarqué au niveau des facturations pour fuites d'eau, qui étaient imputées sur plusieurs années consécutives. Il convient, pour l'exercice en cours, de réduire le titre de recettes correspondant d'un montant de 337,74 euros, et pour les exercices antérieurs de faire un mandat au compte 673, à hauteur de 298,70 euros. Il propose d'approvisionner ce compte par un transfert du compte 6156.

Imputation D 673	inscription + 300 €
Imputation D 6156	inscription – 300 €

F. TANTY exprime qu'un nouveau texte de loi permet à l'abonné d'être avisé d'une suspicion de fuite, au vu du relevé de compteur, et de faire intervenir un professionnel, pour éviter d'être facturé sur cette fuite.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord aux trois décisions modificatives ci-dessus.

Changement de délégué suppléant à la Communauté de Communes

Le maire expose que F. TANTY a adressé un courrier au Président de la Communauté de Communes pour présenter sa démission des fonctions de délégué suppléant. Le maire ajoute qu'il se présente à ce poste. Aucune autre candidature n'est prononcée, il est procédé au vote.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Alain BOUTIN, par 8 voix, est élu délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes.

J. CHEUL exprime qu'il conviendrait que les délégués titulaires qui ne peuvent assister aux réunions préviennent, afin que les délégués suppléants puissent représenter la commune.

Par ailleurs, peu de compte rendus parviennent en mairie. Quelques délégués en adresse un en mairie après chaque réunion, mais certains syndicats n'en transmettent pas.

Projet de modification des statuts du SYMVANI

Le maire expose que l'intégration de la commune de Faverolles a été l'occasion de diverses autres modifications.

Il ajoute que le comité syndical du SYMVANI a adopté, le 3 octobre dernier, ce projet de modification des statuts du syndicat. La commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour se prononcer.

Il énumère les différentes modifications proposées :

- L'intégration de la commune de Faverolles. (le maire expose que les services de la Direction Départementale des Territoires se sont assurés de la conformité des boues issues de la station d'épuration de cette commune).
- Une actualisation dans le détail des compétences du syndicat (notamment D.D.T., anciennement D.D.E.).
- Le changement de siège social à la mairie de Hanches. (Il s'agit d'une régularisation, les bureaux étant depuis situés à Hanches depuis un certain temps).
- La modification de la représentativité des collectivités membres du syndicat. (vingt membres, du fait de l'adhésion de la commune de Faverolles).

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la modification des statuts du SYMVANI, telle que présentée ci-dessus.

Indice de fermages pour les baux ruraux

Le maire expose que la valeur de l'indice pour l'exercice du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 est constatée à 103,95, en augmentation de + 2,67 % par rapport à l'indice 2011.

Les masses communales pour cette période s'élèvent donc à 91,81 euros.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'application de l'indice de fermages cité ci-dessus.

Indemnité de gardiennage d'église

Le maire rappelle qu'il s'agit d'une indemnité pour compenser l'électricité utilisée par la commune, pour le lampadaire situé au carrefour de la rue de l'Avenir et de la rue du 11 novembre.

Le conseil donne un accord unanime au versement de cette indemnité, et en fixe le montant brut à 85 euros.

Tarifs 2013

Chaque conseiller a été destinataire d'un tableau récapitulatif des différents tarifs en cours.

Le maire expose qu'il conviendrait d'envisager la réimpression des plans de la commune. F. TANTY pense qu'il faut se renseigner des tarifs auprès de l'imprimerie, le tarif de 75 euros lui paraissant très élevé.

Le maire expose ensuite qu'il a reçu une demande d'aide financière de la part de deux classes de primaires (niveau CE1), qui partent en classe de neige au mois de janvier 2013. La commune verse actuellement 5 euros par jour de classe de découverte, pour chaque enfant concerné domicilié à Chartainvilliers, avec un maximum de 6 jours sur chaque année scolaire.

C. PICHOT propose de passer ce tarif à 6 euros par enfant, et de verser à la K'GNOTTE (coopérative scolaire) une subvention de 60 euros (au lieu de 50 euros).

Après délibération, le conseil décide :

- par 5 voix pour et 3 abstentions (C. BERNIER, J. CHEUL, S. ANEST), de verser 6 euros par jour pour les classes de découverte ;

- par 6 voix pour et 2 abstentions (F. TANTY, S. ANEST), de verser une subvention de 60 euros à la coopérative scolaire.

C. PICHOT souhaite ensuite revoir le montant de la subvention versée à LA S.P.D.A. Après délibération, le conseil décide :

- à l'unanimité, de regrouper, pour versement à la S.P.D.A., les deux subventions versées jusqu'alors à la S.P.A. et la S.P.D.A., d'un montant de 15 euros pour chacune,
- par 3 voix pour (C. PICHOT, S. ANEST, J.C. LE BERRE) et 5 voix contre, de ne pas augmenter cette subvention de 5 euros. Il sera donc versé à la S.P.D.A. de Sérazereux, à compter de l'exercice 2013, une aide financière de 30 euros.

Les autres tarifs communaux demeurent inchangés.

Le maire présente ensuite aux conseillers une demande de subvention de l'association CHARTAIN-GYM, d'un montant de 750 euros. Le nombre d'adhérents diminue, l'association est déficitaire depuis deux ans. Le maire rappelle que cette association bénéficie, comme toutes les associations communales, du prêt de la salle polyvalente à titre gracieux, pour l'exercice de son activité, ainsi que du prêt de l'ancien arsenal pour le stockage de son matériel.

Le conseil, à l'unanimité, décide de surseoir à cette demande. Un courrier sera fait à l'association pour exposer que la demande sera étudiée après réception d'un bilan financier annuel, mais que l'aide financière éventuellement apportée ne sera pas d'un montant aussi élevé.

Questions diverses

Le maire évoque un courrier de l'Agence Technique Départementale (anciennement SATESE) du Conseil Général, proposant une assistance administrative et technique pour de petits projets de voirie. La cotisation annuelle a été fixée à 0,98 € par habitant D.G.F. Un dossier plus complet nous parviendra ultérieurement.

La sortie des Carnutes a été une réussite, tant par le nombre d'inscrits, que par la météo clémente de la journée.

La soirée Beaujolais Nouveau a également été un succès. Une soixantaine de personnes ont participé, et les commentaires reçus par les élus sont très positifs. Un courrier sera fait aux personnes ayant participé, par la préparation des terrines et la décoration de la salle.

F. HARDY demande si nous avons légalement le droit de faire une telle manifestation. Le maire répond qu'il s'agit d'une tradition. Aucune vente n'a été réalisée.

La Commission des Fêtes s'est réunie pour la préparation de l'après-midi de Noël. Les jouets et les colis des anciens sont commandés. Le spectacle est réservé. S. ANEST, J. CHEUL et F. HARDY seront présents pour aider à la disposition de la salle.

Le conseil d'école a eu lieu le 16 novembre. Les effectifs sont stables. Aucune fermeture de classe n'est envisagée.

Le président du Syndicat de Changé a convoqué les 4 maires, ainsi que la présidente des parents d'élèves pour une réunion, début décembre.

Le maire et les adjoints ont reçu Monsieur JOLIET, d'HABITAT EURELIEN, concernant l'éventuel aménagement de la parcelle communale, rue Jean Moulin (anciennement LE COANT). Un projet avec des plans doit nous parvenir.

Le maire reçoit, jeudi 22 novembre, Monsieur BEAUTREMENT du S.D.E. 28, pour entendre le rapport du bilan effectué sur l'éclairage public, et proposer d'éventuelles améliorations.

La commission des Travaux s'est réunie, pour envisager les projets 2013 :

- aménagement des abords de la salle polyvalente,
- aménagements de sécurité rue de l'Égalité et rue de Gallardon,

- démolition du château d'eau en face de l'école (devis de l'entreprise POULLARD : environ 7.000 euros). C. PICHOT pense qu'il vaudrait mieux le restaurer. J.C. LE BERRE expose que ce bâtiment n'en vaut pas la peine, il est en béton. F. HARDY expose que c'est actuellement très recherché pour restauration en habitation.
- Achat d'une balayeuse (devis GARDEN EQUIPEMENT de 7.265 €H.T.).

La réalisation de 4 casernes supplémentaires au cimetière communal est terminée.

Le maire a assisté à la réunion F.D.A.I.C. comme chaque année. Les conditions d'admissibilité des projets aux aides financières doivent nous être transmises prochainement.

C. BERNIER : a assisté à une réunion du SCOT. Le cabinet chargé de l'élaboration a présenté un projet nous incluant dans le pôle de proximité de Saint-Piat, avec une préconisation de constructions sur les 20 prochaines années à intégrer dans notre PLU. Elle a fait connaître son désaccord par rapport à ce projet. Ce pôle de proximité sera revu.

F. TANTY : réunion du syndicat du R.P.I. le 13 novembre. La salle polyvalente de l'école de Chartainvilliers peut enfin être utilisée. La présidente du syndicat a présenté un projet de règlement pour l'utilisation de la salle, qui n'a pas obtenu l'aval du comité syndical.

Tour de tapis

C. PICHOT : demande s'il est possible d'installer un autre banc, à l'abri bus des Bruyères. Le maire répond que la question va être étudiée.

A. BOUTIN : demande que les élus préviennent au plus tôt la mairie, lorsqu'ils ont connaissance d'une quelconque défaillance d'éclairage public.

La séance est levée à 23 h 05.

Délibérations :